

Nous contacter :

Des questions ou envie de passer à l'action ?
Contactez-nous !

L'équipe salariée :



Amélie CAPELLE
Coordinatrice



Asia MARION
Chargée de communication



Lucie LEROY
Chargée de mission

Siège social :

CPTS Ile et Flûme
35700, 117 rue d'Antrain

Contacts :

contact@cpts-ille-et-flume.fr
communication@cpts-ille-et-flume.fr

Se tenir informé des actions !

LinkedIn



Site web



cpts-ille-et-flume.fr

Newsletter



PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION CPTS ILLE ET FLÛME

COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ

À DESTINATION DES MUNICIPALITÉS, ÉLUS ET MAIRES



01. Introduction

Quel objectif pour ce livret ?

Au fil du temps et avec les défis nationaux, régionaux et départementaux que nous connaissons, **l'accès aux soins de proximité est devenu la préoccupation majeure des habitants**. Par ailleurs, l'exercice du métier de soignant est devenu plus complexe et contraignant, poussant les praticiens à redéfinir leurs priorités professionnelles.

Ce livret s'adresse donc aux élus locaux et en particulier aux maires et aux équipes municipales. Il vise à :

- **Clarifier** ce qu'est une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)
- **Illustrer** des projets concrets menés par notre association
- **Éclairer** des perspectives de collaboration et d'engagement mutuels

Et plus globalement à rappeler l'importance d'intégrer ces enjeux dans les réflexions et projets et de travailler en lien étroit avec les professionnels de santé de vos communes ou des communes voisines, **notamment facilité via les CPTS**.

La santé de proximité ne se décrète pas. Elle se construit collectivement, dans la durée, au service des habitants et de l'avenir des communes.



✱ Quelques informations sur les CPTS en général

Qu'est-ce qu'une CPTS ?

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) est **une forme d'exercice coordonné à l'échelle d'un territoire** créée par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. **Cette structure associative vise à aider les professionnels de santé à mieux structurer leurs relations et mieux se coordonner pour la prise en charge de leurs patients**. En 2025, on décompte environ 800 CPTS à l'échelle nationale.

Comment est-elle financée ?

Elle est proposée **à l'initiative des professionnels de santé** et prend la forme d'une **association de loi 1901** financée par la CPAM via un **contrat tripartite entre la CPTS, l'ARS et la CPAM**.

Qui peut s'engager au sein d'une CPTS ?

Une CPTS se compose de **professionnels de santé libéraux, d'établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux** (publics et privés) ainsi que des **institutions, réseaux, représentants des usagers et associations**.

Il n'y a pas d'obligation à prendre part aux CPTS, que ce soit pour les personnes morales ou physiques. Certaines professions bénéficient néanmoins de valorisations dans le cadre de leur participation à une structure d'exercice coordonné.

Quelles missions ? Pour quels objectifs ?

- **L'accès aux soins** : Faciliter un accès rapide et équitable aux services de santé.
- **L'organisation territoriale** : Optimiser l'offre de soins et la rapidité de prise en charge. Impulser une meilleure coordination entre les différents acteurs de la santé.
- **La prévention** : Déployer des campagnes de sensibilisation adaptées aux besoins locaux.
- **La qualité de vie** : Soutenir l'exercice des professionnels de santé pour pérenniser l'offre de soins.

Pour quels bénéfices ?

Ainsi, la CPTS contribue à une meilleure coordination de ces professionnels. C'est donc **un dispositif évolutif et agile qui s'adapte à la dynamique de ses acteurs et aux réalités de terrain**. Le bénéfice attendu est aussi **une meilleure structuration et une plus grande fluidité des parcours de santé pour les patients**.

Quelle différence avec une Maison de Santé Pluriprofessionnelle ?

La CPTS se distingue des structures d'exercice coordonné du type Maison et Centre de santé **par le fait qu'elle répond aux besoins de la population d'un territoire et non d'une patientèle attirée**.

02. Le territoire d'action de l'association

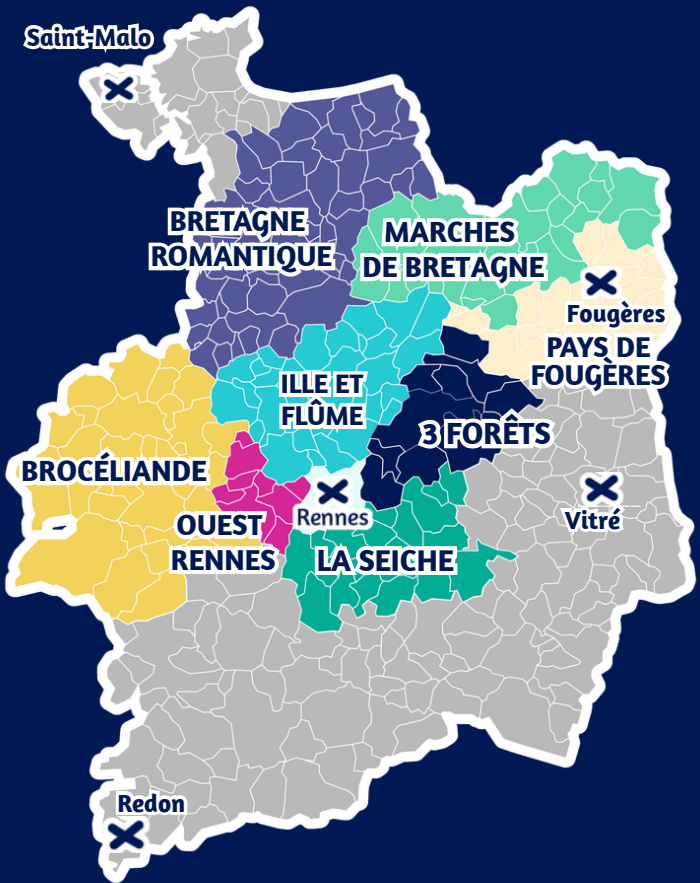
Le territoire de la CPTS Ile et Flûme

Le territoire de la CPTS Ile et Flume regroupe **32 communes** et **près de 100 000 habitants**.



Pourquoi Ile et Flûme ?

Le territoire est **traversé par deux rivières l'Ille et La Flûme**, affluents de la Vilaine. On trouve en tout **29 écluses** sur le territoire.



La situation géographique

L'association se situe au **centre-nord de l'Ille-et-Vilaine**, au dessus de l'agglomération rennaise. Son territoire d'action est **juxtaposé à d'autres CPTS**.

*La ville de Rennes compte 3 CPTS (Rennes Nord, Cœur de Rennes et Rennes Sud).
*Rendez-vous sur rezonecpts.ameli.fr pour savoir à quelle CPTS appartient une commune.

Les communautés de communes

Le territoire s'étend sur **3 communautés de communes** :



03. Focus sur la CPTS Ile et Flûme

L'histoire de l'association :

Mars 2022

Reprise des réflexions autour du projet.

Janvier - Avril 2023

Recrutement d'Amélie CAPELLE, coordinatrice de l'association et **rédaction du projet de santé** avec les professionnels via les groupes de travail.

Août 2024

Recrutement d'Asia MARION, chargée de communication

2020-2022

Premières réflexions des professionnels de santé **sur la création d'une CPTS** sur le territoire Ile et Flûme. Entre 2020 et 2022 pandémie du Covid-19 → **Mise en pause du projet.**

Octobre 2022

Création officielle de l'association lors de l'Assemblée Générale constitutive et premier Conseil d'Administration

Avril 2023

Validation du projet de santé de la CPTS Ile et Flûme par l'Assurance Maladie.

Janvier 2026

Recrutement de Lucie LEROY, chargée de mission

Les collèges :

Collège 1

Les professionnels de santé libéraux avec numéro ADELI ou RPPS

Collège 2

Les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux et les professionnels de santé salariés

Collège 3

Les représentants d'usagers et usagers

*Collège 3 soumis à validation du Bureau

Un projet de santé collectif

Mieux nous connaître :

Créée en décembre 2022 par des professionnels de santé du territoire du Val d'Ille d'Aubigné et de Rennes Métropole, la **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Ile et Flûme** est une association reconnue par l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Elle rassemble aujourd'hui environ 300 adhérents s'impliquant au quotidien dans la création d'une dynamique positive et solidaire **au service de l'amélioration de l'organisation des soins et des parcours de santé** sur le territoire Ile et Flûme.

Sa gouvernance, assurée par des professionnels de santé libéraux, s'inscrit dans les réflexions et les dynamiques de coopération étroite avec les institutions, les partenaires et l'ensemble des professionnels de santé du territoire, qu'ils soient libéraux ou salariés. Ensemble, ils allient leurs expertises et contribuent à la **mise en oeuvre d'actions**, au travers de groupes de travail, **pour prendre soin de leur territoire.**

Une expertise de terrain :

Lors de sa création, **près de 150 acteurs de santé ont travaillé pendant plusieurs mois au diagnostic des besoins du territoire et aux actions envisagées pour y répondre.** Ce projet de santé a été validé par l'Agence Régionale de Santé Bretagne et l'Assurance Maladie, **et guide les actions de l'association pour 5 ans.**

Cette expertise du territoire a permis à l'association au cours de ces 3 dernières années de déployer des actions concrètes pour répondre aux grands défis de santé de la population.

Nous soutenir, c'est soutenir l'accompagnement des professionnels de santé.

Des professionnels accompagnés, ce sont des habitants mieux soignés.

04.L'organigramme de la gouvernance

> Membres du Conseil d'Administration (21)

> Collège n°1 Les professionnels de santé libéraux avec numéro ADELI ou RPPS

> Membres du bureau (9)



Président
Médecin Généraliste
Betton



Vice-président
Pharmacien
Saint-Aubin-d'Aubigné



Trésorière
Infirmière libérale
Guipel



Trésorière Adjointe
Infirmière libérale
La Mézière



Secrétaire
Kinésithérapeute
Betton



Secrétaire Adjointe
Orthophoniste
Betton



Secrétaire Adjointe
Orthophoniste
Montreuil-sur-Ille



Membre
Psychologue
Montgermont



Pharmacienne
Betton



Pharmacienne
Betton



Chirurgien viscéral-
digestif Saint-Grégoire



Chirurgien-Dentiste
Chevaigné



Sage-Femme
Melesse



Psychologue
Pacé



Infirmière libérale
Langan



Psychomotricienne
Betton



Psychomotricienne
Betton



Pédicure-Podolgue
La Chapelle-des-Fougeretz

> Collège n°2

Les établissements de santé
sociaux et médico-sociaux
et les professionnels
salariés de santé



Membre
Responsable de l'antenne
DAC'tiv Pays de Rennes



Directeur Adjoint du CHU
de Rennes



Directrice des soins CHP
Saint-Grégoire

> Collège n°3

Les représentants
d'usagers et usagers

Pas de représentant

> L'équipe Salariée



Amélie CAPELLE
Coordinatrice

Elle accompagne les membres de l'association dans l'élaboration et la mise en oeuvre du projet de santé et contribue à la gestion de l'association avec les membres de la gouvernance.



Lucie LEROY
Chargée de mission

Elle accompagne les membres de l'association dans l'élaboration et la mise en oeuvre du projet de santé.



Asia MARION
Chargée de communication

Elle conçoit et mets en oeuvre des stratégies de communication visant à valoriser les initiatives locales, faciliter la diffusion d'informations clés et promouvoir l'engagement des acteurs locaux atour du projet de santé.

05. Des projets concrets au service de la santé

Les CPTS remplissent 6 missions reconnues de “service public”.



Améliorer l'accès aux soins :

- **Faciliter l'accès à un médecin traitant**
 - Un exemple concret : Sur l'ensemble des 32 communes : Mise en service d'une ligne téléphonique d'aide à la recherche d'un médecin traitant.
- **Faciliter l'accès aux soins courants**
- **Améliorer la prise en charge des soins non programmés (rendez-vous dans les 48h)**
 - Un exemple concret sur tout le territoire : Expérimentation en cours avec les pharmaciens et médecins du territoire sur l'orientation et la mise en place de créneaux dédiés aux soins non programmés (accès à un médecin dans les 48h).



Organiser des parcours pluriprofessionnels autour du patient :

- Coordination Ville/Hôpital
- Santé de la femme
- Sport santé/alimentation/bien-être
- Parcours de la personne âgée
- Parcours de l'enfant atteint de troubles neurodéveloppementaux (TND)



Développer des actions en faveur de la qualité et de la pertinence des soins :

- **Favoriser les échanges autour de situations complexes**
 - Un exemple concret : Organisation de soirées d'échanges de pratiques professionnelles pour les professionnels de santé et rencontres de partenaires (le refus de soin chez la personne âgée)



Améliorer l'accompagnement des professionnels de santé du territoire :

- **Renforcer l'attractivité du territoire** (création d'un guide du territoire)
- **Former les professionnels de santé**



Développer des actions territoriales de prévention :

• Soutien à la parentalité

Des exemples concrets sur l'ensemble des 32 communes :

- Ateliers motricité gratuits pour les tout-petits, animés par des kinésithérapeutes pédiatriques et psychomotriciens en partenariat avec les CDAS du territoire.
- Ateliers parentalité animés par une infirmière puéricultrice du territoire (Pacé, La Mézière, Saint-Grégoire, Saint-Germain-sur-Ille, La Chapelle-Chaussée)

• Sport Santé-Alimentation-Bien-être

Des exemples concrets :

- À Saint-Symphorien : Programme d'Activité Physique Adaptée (APA) gratuit de 10 séances pour 12 personnes, animés par des kinésithérapeutes et enseignants APA.
- À Pacé et alentours : Cycles de prévention et de sensibilisation au sein des établissements scolaires (collèges).

• Perte d'autonomie de la personne âgée

- Un exemple concret : Formation des professionnels de l'aide à la personne aux repérages des fragilités chez les personnes âgées.

• Santé mentale

Des exemples concrets autour de la formation des professionnels de santé :

- Formation autour de la prise en charge et de l'orientation en addictologie sur le territoire
- Formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)



Apporter une réponse claire en cas de crise :

• Mise à jour d'un plan de gestion de crise annuel et formation des professionnels référents sur le sujet.

- Un exemple concret : Crise Méningocoque survenue en avril 2025. Sur tout le territoire : Diffusion des informations et consignes transmises par l'ARS aux professionnels de santé du territoire. Mobilisation des professionnels volontaires pour le montage d'un centre de vaccination à Askoria pour les jeunes domiciliés sur Rennes Métropole.

06. La collaboration CPTS et municipalités

Une réflexion collective :

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) sont des initiatives de professionnels de santé et, **bien que possédant une expertise territoriale solide, leur succès dépend massivement de leur ancrage local.**

Les élus et les maires sont des alliés stratégiques essentiels car ils disposent de leviers complémentaires à ceux des soignants. Grâce au dialogue, à la concertation et la co-construction entre élus et acteurs de santé, nous pouvons démontrer aux usagers que nous entendons leurs préoccupations et que nous agissons concrètement, en collaboration, pour identifier leurs besoins et **mettre en œuvre des réponses adaptées aux réalités locales.**

Bien que l'ampleur de la tâche puisse paraître importante, la question à se poser est :

Que pouvons nous faire, à notre échelle, avec nos moyens, pour construire un système de santé sur notre territoire plus vertueux pour ses usagers et soutenant pour les professionnels ?



Concrètement, comment une municipalité peut-elle soutenir la CPTS Ille et Flûme ?

Mieux se connaître pour mieux se soutenir et faire converger les compétences de chacun

- **S'informer sur nos actions :** Par ce dossier, la CPTS Ille et Flûme vous propose une plongée informative dans les missions de l'association. Elle se tient également à votre disposition à tout moment pour échanger autour des problématiques de santé de vos habitants.
- **Co-construire :** L'élue aide à définir les priorités de santé en fonction de la réalité locale (ex: forte population de seniors). La prévention constitue un enjeu majeur de santé publique sur lequel les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer avec des leviers concrets à mettre en place, ensemble. **La coopération d'hier se nourrit aujourd'hui pour durer demain.**
- **Une connaissance fine du terrain mise à profit :** Les élus ont une vision sociale que les soignants n'ont pas toujours dans leur cabinet. Via les structures ou associations du territoire, la mairie peut aider la CPTS à identifier des personnes fragiles qui sont sorties du parcours de soin par exemple.

Un rôle de facilitateur politique

- **Lien avec les instances :** Implication dans le Contrat Local de Santé (CLS)
- **Légitimité :** Le soutien d'un élu donne un poids au projet pouvant faciliter des discussions.

Un relais de communication et de mobilisation

Pour mener des actions utiles et efficaces sur le territoire, la CPTS a besoin d'acquiescer une certaine légitimité et visibilité et votre relai est le meilleur levier : **La politique crée les conditions (cadre, soutien, facilitation).**

- **Canaux municipaux :** Utilisation des bulletins municipaux, des réseaux sociaux de la ville et des panneaux d'affichage pour relayer les actions de la CPTS au service de vos habitants. Nous communiquer l'adresse email de votre service communication ou d'un élu chargé des questions de santé peut être un bon début.
- **Organisation d'événements :** Prêt de salles communales ou d'infrastructures sportives pour organiser des forums santé, des journées de sensibilisation, de dépistage, etc.

Un soutien logistique, immobilier et parfois financier

- **Mise à disposition de locaux :** Les mairies peuvent proposer des bâtiments communaux pour établir ou créer des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP).
- **Aide à l'installation :** Les mairies peuvent offrir des aides au logement ou faciliter l'accès aux services (crèches, emploi du conjoint) aux professionnels de santé pour se rendre attractives. **L'attractivité devient cumulative.**
- **Subventions directes :** Bien que le financement principal vienne de l'Assurance Maladie (via l'ACI), les collectivités peuvent co-financer des projets spécifiques, de prévention par exemple.

Le cas spécifique de la crise sanitaire

- **Un binôme clé pour une réponse locale :** En période de crise sanitaire (pandémie, canicule, pollution majeure, accident industriel, etc), le partenariat Mairie/CPTS devient le centre névralgique de la réponse territoriale.

Là où la CPTS apporte l'expertise médicale, la mairie apporte la force logistique et l'autorité publique.

☀ Les organisations territoriales

Patients sans médecin traitant :

La CPTS propose **un service de soutien à la recherche d'un médecin traitant** pour les habitants sans médecin traitant. **Un numéro dédié est à la disposition** des patients, des professionnels de santé mais aussi **des municipalités** pour signaler une recherche.

Un standard téléphonique assure une réponse du lundi au vendredi, de 9h à 19h et traite les demandes afin d'orienter les patients vers des médecins du territoire qui acceptent de nouveaux patients (mise à jour régulière de ces informations).

07. Perspectives à l'issue de votre lecture

La clé d'un binôme efficace : une collaboration durable

La CPTS n'est pas seulement une instance que l'on saisit pour résoudre les situations conflictuelles entre professionnels de santé et municipalités. Elle ne dispose pas non plus d'une recette miracle permettant de faire s'installer des professionnels.

Rien n'est acquis. Une collaboration CPTS/Municipalités qui fonctionne c'est le fruit d'un lien entretenu, pas d'une décision ponctuelle. Construire l'accès à la santé c'est avancer ensemble, chacun dans son rôle, au service de la population.

L'association renouvelle son engagement :

Notre association est animée par une ambition partenariale forte : réunir professionnels de santé, institutions, municipalités et usagers pour préserver notre système de soins et co-construire des solutions adaptées à la population.

En unissant nos forces, nous avons l'opportunité de démontrer aux usagers que nous entendons leurs préoccupations et que nous agissons concrètement, en collaboration, pour améliorer leur quotidien et leur santé.

Fidèle à sa démarche partenariale, la CPTS Ile et Flûme renouvelle son soutien aux élus. L'association est prête, dans un cadre strictement non partisan, à partager son expertise de terrain et son diagnostic territorial pour nourrir toute réflexion visant à améliorer l'accès aux soins et la qualité de vie des habitants.

Par ailleurs, la CPTS est investie dans les comités de pilotage des Contrats Locaux de Santé (CLS) de Rennes Ville Métropole et du Val d'Ille-Aubigné. Une rencontre est envisagée dans les mois à venir pour échanger avec les nouveaux représentants suite aux élections municipales.

Contactez-nous pour organiser une rencontre et étudier les synergies possibles !

*Contacts au dos du livret

VOUS RECHERCHER UN MÉDECIN TRAITANT

UN NUMÉRO DÉDIÉ POUR VOUS ACCOMPAGNER !

02 99 23 65 59
Numéro gratuit. En cas d'urgence, appelez le 15.

CE NUMÉRO VOUS ACCOMPAGNE DANS LA RECHERCHE D'UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE PROCHE DE CHEZ VOUS ET ACCEPTANT DE NOUVEAUX PATIENTS (SANS GARANTIE DE RÉSULTAT).

CE NUMÉRO N'EST PAS UN SERVICE DE PRISE DE RENDEZ-VOUS. IL INFORME ET ORIENTE LES PERSONNES SANS MÉDECIN TRAITANT.

DU LUNDI AU VENDREDI

9H - 19H

UN MÉDECIN TRAITANT, POURQUOI ?
VOTRE MÉDECIN TRAITANT EST VOTRE INTERLOCUTEUR DE SANTÉ PRIVILÉGIÉ. AVEC LUI VOUS ÊTES :

➤ MIEUX SOIGNÉ

➤ MIEUX REMBOURSÉ

EXCLUSIVEMENT POUR LES PATIENTS DOMICILIÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ (CPTS)
ANDOUILLÉ-NEUVILLE, AUBIGNÉ, BETTON, CHASNE-SUR-ILLET, CHEVAIGNÉ, FEINS, GAHARD, GÉVÉZÉ, GUIPÉL, LA CHAPPELLE-CHAUSSEE, LA CHAPPELLE-DES-FOUGERETZ, LA MÉZIERE, LANGAN, LANGOUET, MELESSE, MONTGERMONT, MONTREUIL-LE-GAST, MONTREUIL-SUR-ILLE, MOUAJÉ, PÂCÉ, PARTHENAY-DE-BRETAGNE, ROMILLÉ, SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ, SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE, SAINT-GONDRAN, SAINT-GRÉGOIRE, SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE, SAINT-SULPICE-LA-FORÊT, SAINT-SYMPHORIEN, SENS-DE-BRETAGNE, VIEUX-VY-SUR-COUESNON, VIGNOC.

CPTS Ile et Flûme
COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ